

COMMUNE DE VOVRAY-EN-BORNES

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL n°2

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

SEANCE DU 08/03/2021

Le huit mars deux mille vingt et un,

Le Conseil Municipal de la **Commune de VOVRAY-EN-BORNES** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND, Maire.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 15
- absents: 0
- votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/03/2021

PRESENTS : BRAND Xavier, DEBORNES Stéphane, REMILLON Sandra, LAMOT Anthony, WOLF Denis, HERLEDDER Thomas, FIGUEIREDO Céline, MANIGUET Jérôme, MENDES D'OLIVEIRA Sandrine, L'HUILLIER Benoît, DARD Annelise, VIRET Sidonie, LAVERRIERE Jérémy, MONTANT Odile, GAILLARD Christophe.

SECRETAIRE : MENDES D'OLIVEIRA Sandrine

Monsieur le Maire demande si le compte-rendu de la précédente réunion soulève des remarques, le précédent compte-rendu est approuvé.

Il propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte administratif 2020
- Approbation du compte de gestion 2020
- Affectation du résultat sur le BP 2021
- Demande de subvention au titre des amendes de police

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité :

Monsieur le Maire, après avoir présenté le compte administratif, se retire et ne prend pas part au vote.

- **DELIBERATION 20210201 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**
- **Le Conseil Municipal**, réuni sous la présidence de Madame Sandra REMILLON, Maire-Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Xavier BRAND, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- 1° - **Lui donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
| Opérations de l'exercice | -344 174,40 | 508 521,17 | -506 447,30 | 662 044,78 | -850 621,70 | 1 170 565,95 |
| Résultat de l'exercice | 164 346,77 | | 155 597,48 | | 319 944,25 | |
| Résultats reportés | | 246 469,35 | -216 360,33 | | -216 360,33 | 246 469,35 |
| CCAS | | 1 907,46 | | | | 1 907,46 |
| Résultat reporté | 412 723,58 | | -60 762,85 | | 351 960,73 | |
| Restes à réaliser | | | -286 748,99 | 52 000,00 | -234 748,99 | |
| Résultats définitifs | 412 723,58 | | -295 511,84 | | 117 211,74 | |

- Hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal,
- 2° - **Constata**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- 3° - **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- 4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Acte certifié exécutoire le : **1 2 MARS 2021**

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le **1 2 MARS 2021** Et de son affichage le : **1 2 MARS 2021**

- **DELIBERATION 20210202 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DRESSE PAR M. LECUROUX CHRISTOPHE**

L'an deux mille vingt et un, le huit mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Xavier BRAND.

- **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **DECLARE** que le **Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2020,**
 - **par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur,**
 - **n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : **1 2 MARS 2021**

1 1 MARS 2021

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : Et de son affichage le : **1 2 MARS 2021**

- **DELIBERATION 20210203 – BUDGET PRIMITIF 2021 AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Vu les résultats 2020 de la Commune de VOVRAY-en-BORNES faisant apparaître :

- **SOIT UN RESULTAT TOTAL DE** **412 723.58 euros**
- **Un déficit d'investissement de** **-60 762.85 euros**

Vu les besoins en investissement :

- Déficit d'investissement **60 762.85 euros**
- Reste à réaliser en dépenses **286 748.99 euros**
- Reste à réaliser en recettes **- 52 000.00 euros**

SOIT UN TOTAL DE

295 511.84 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'affecter ces résultats de la manière suivante :

au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" **295 511.84 euros**

au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" **117 211.74 euros**

- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

Acte certifié exécutoire le : **1 2 MARS 2021**

1 1 MARS 2021

Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : Et de son affichage le : **1 2 MARS 2021**

DELIBERATION 20210204 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2021

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au titre des amendes de police au Conseil Départemental pour la sécurisation de la RD 15.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 30 000€ HT soit 36 000€ TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
- **DEMANDE** à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois de bien vouloir enregistrer au titre de la légalité des actes administratifs la présente délibération.

| | | |
|--|----------------------|---|
| Acte certifié exécutoire le : 1 2 MARS 2021 | 1 1 MARS 2021 | Et de son affichage le : 1 2 MARS 2021 |
| Compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture le : | | |

COMMISSIONS

VOIRIE

Christophe GAILLARD explique qu'il a rencontré bureau Profil Etudes pour une étude du carrefour chez Body. Les travaux s'avèrent conséquents, il faudra décaler la route. Le projet sera proposé au Conseil Départemental. Deux critères seront importants : le coût et le foncier.

Pour les travaux de Chez Quétand, les chambres France Télécom sont faites.

Odile Montant rappelle qu'il faudra trouver une solution pour le fossé sur la voie verte.

Le marché de travaux de l'aménagement de la route du chef-lieu est lancé, les offres sont à déposer avant le 2 avril 2021.

BATIMENT

L'architecte, M. Desvallées, s'est rendu sur place avec l'ingénieur pour étudier la démolition de la bâtisse achetée à la famille Combey. L'acte de vente sera signé jeudi 11 mars 2021 chez le notaire.

Monsieur le Maire propose d'inviter la MED à une réunion de travail pour lancer le projet de mise en place d'un lieu de vie au chef-lieu.

URBANISME

La commission urbanisme présente les dossiers reçus au conseil municipal :

Déclarations Préalables

DP 07431321A004 - M. ORTIZ RAMON - La Mouille - Abri à bois

La toiture de l'abri ne comporte qu'un pan, ce n'est pas autorisé (pour annexe non accolée). 2 annexes sont autorisées sur un même terrain, or 2 annexes sont déjà cadastrées.

La commission émet un avis défavorable et l'arrêté sera négatif

DP 07431321A005 - M. MARC DENIAU - La Mouille - Kiosque

avis favorable de la commission

DP 07431321A006 - HYVERT PIERRE - La Mouille - Piscine

Il conviendra de vérifier la surface d'emprise au sol pour voir le CES est respecté.

Avis favorable de la commission

DP 07431321A006 BRAND BERNARD - Les Genièvres - Piscine

Avis favorable de la commission

PERMIS DEMOLIR 07431321A001 - COMMUNE - Chef-lieu - Bâtisse au chef-lieu

Avis favorable de la commission

PC 07431321A001 ALILA - chef lieu - 20 logements dans 2 bâtiments et 5 maisons individuelles

5 logements sont en accession aidée, la convention sera rédigée avec le promoteur et présentée en CM avant l'octroi du permis.

Il manque l'insertion paysagère.

Le permis sera représenté au conseil quand les pièces seront fournies.

Modification simplifiée du PLU :

Une réunion de travail a eu lieu avant la réunion du conseil concernant la modification simplifiée du PLU. Marjorie Le Diuron de l'agence Territoires Demain, explique la procédure et les délais (6 mois).

La modification simplifiée portera sur plusieurs sujets:

- le changement de destination d'un bâtiment en zone agricole sans changement de surfaces, pour permettre l'installation de praticiens paramédicaux,
- zone de remblais,
- permettre de diversifier l'offre de logements sociaux dans l'OAP secteur 2
- modifier des points du règlement.

Avant de lancer la démarche, il conviendra de prendre contact avec la propriétaire du projet de maison paramédicale pour être sûr qu'elle n'a pas besoin d'augmenter l'emprise actuelle (stationnement, accès...); il s'agirait d'une procédure de modification avec des délais plus longs (1 an).

SOCIAL

La cabane sera mise en place dans l'abri de bus du chef-lieu, des caisses seront accrochées aux murs pour le dépôt des livres.

Odile Montant informe qu'un questionnaire social sera distribué dans les boîtes aux lettres, le but étant d'évaluer les besoins de la population.

DIVERS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Nature et Territoire proposant ses services pour entretenir les jardins de la Balme. Odile MONTANT ira constater l'état du carré de Vovray mais il ne sera pas donné suite à l'offre pour un montant de 980€.

La séance est levée à 21 h 06.

Le Maire
Xavier BRAND

